

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 11 juin 2024 à 8h00 à la Salle du conseil de St-Flavien, au 177, rue Principale St-Flavien.

Sont présents :

Laurier-Station :

Mme Huguette Charest
Mme Suzanne Croteau

St-Flavien :

M. Éric Lepage, président
M. Sylvain T. Bouffard

Sont aussi présents :

Mme Danielle Bédard, secrétaire-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations par intérim

Sont absents :

M. Normand Côté
M. Denis Pérusse

La séance est ouverte à 8 h 00 par monsieur Éric Lepage, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024
3. Acceptation des comptes du mois de mai 2024
4. Information :
 - État de la situation – réserve d'eau
 - Modification de la conduite de sortie aux étangs
 - Tests à la fumée - résultats
 - Local administratif
 - 1, du Réservoir – valves, pompe et génératrice
5. Contrat de service – Hach – appareils de mesure
6. Plan d'intervention – modification de la résolution numéro 2024-01-006
7. Remplacement de la pompe au 1, du Réservoir
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2024-06-057

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 MAI 2024 :

2024-06-058

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzanne Croteau, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 14 mai 2024 soit adopté.

ADOPTÉE

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024 :

2024-06-059

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois de mai 2024 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité ;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois de mai 2024 au montant de 252 676.70 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS :

ÉTAT DE LA SITUATION – RÉSERVE D'EAU :

Madame Danielle Roy fait état de la situation concernant la réserve d'eau de la Régie.

Considérant les journées de pluie que nous avons eues ces derniers jours, la situation se replace.

Il est cependant convenu par les membres du conseil de ne pas vendre d'eau potable (traitée) jusqu'à nouvel ordre.

MODIFICATION DE LA CONDUITE DE SORTIE AUX ÉTANGS :

Madame Danielle Roy a eu une rencontre avec les ingénieurs. Elle doit leur donner certaines mesures de niveau d'eau des étangs d'ici 2 semaines.

Elle explique sommairement aux élus les différentes options pour l'augmentation de la capacité de nos étangs. Différents vidéos existent démontrant les différentes technologies. Possibilité d'une rencontre avec l'ingénieur au CA de juillet prochain.

TESTS À LA FUMÉE - RÉSULTATS :

La compagnie Can Explore a terminé le travail concernant les tests à la fumée. Il y a peu de gain concernant les eaux parasitaires. Ils sont identifiés dans les rapports de chaque municipalité. L'ingénieur de WSP attendait ces résultats pour faire certains calculs.

Certaines réparations qui avaient été identifiées par Can Explore en 2022 sont à faire. Madame Roy demandera des soumissions pour les présenter au prochain CA de juillet.

LOCAL ADMINISTRATIF :

Monsieur Lepage fait un état de la situation concernant ce projet.

Il explique qu'étant donné la difficulté d'obtenir un permis de rénovation avec le plan existant, une autre solution a été trouvée. L'entrepreneur est revenu sur place pour faire certaines vérifications et son estimé de départ demeurera inchangé malgré les modifications apportées.

L'urbaniste de la municipalité de St-Flavien a émis le permis de rénovation avec les différentes modifications. Nous attendons l'approbation du ministère et les travaux pourront débuter.

1, DU RÉSERVOIR – VALVES, POMPE ET GÉNÉRATRICE :

Madame Danielle Roy mentionne qu'une pompe 10hp est non fonctionnelle depuis 2023. Elle a demandé différentes soumissions de remplacement de ladite pompe. Une résolution sera prise à cet effet au point 7.

Il est également convenu de faire faire l'entretien de toutes les valves par VPRL ainsi que de la génératrice par Wajax.

Un suivi sera fait au CA de juillet prochain.

5. CONTRAT DE SERVICE – HACH – APPAREILS DE MESURE :

2024-06-060

CONSIDÉRANT QUE la Régie a fait l'acquisition d'un appareil de mesure de monochloramines en juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appareils de mesure dans l'usine n'ont pas été vérifiés et entretenus depuis quelques années ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a reçu une offre de services de la compagnie Hach Service pour la maintenance des appareils comme suit :

- Service pour l'année 1 (2024-2025) 9 959.00 \$
- Service pour l'année 2 (2025-2026) 10 556.54 \$
- Service pour l'année 3 (2026-2027) 11 225.78 \$

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de maintenance à l'entreprise Hach Service pour un montant de 23 587.75 \$, taxes incluses et ce, pour une période de deux (2) ans, soit du 7 juillet 2024 au 6 juillet 2026 ;

QUE cette dépense soit affectée au poste GL 02 41200 526.

ADOPTÉE

2024-06-061

**6. PLAN D'INTERVENTION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
NUMÉRO 2024-01-006 :**

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 2024-01-006 a été adoptée au conseil de janvier 2024 pour un mandat octroyé à la firme d'ingénierie WSP Canada pour un montant de 17 821.13 \$, taxes incluses et que cette dépense n'avait pas été affectée ;

CONSIDÉRANT QU'au budget 2024, un montant de 20 000 \$ avait été budgété pour la demande de modification de la norme BNQ et que ce projet a été mis de côté ;

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité que cette dépense soit affectée au poste GL 03 31000 000.

ADOPTÉE

2024-06-062

7. REMPLACEMENT DE LA POMPE AU 1, DU RÉSERVOIR :

CONSIDÉRANT le bris d'une pompe 10 hp située au 1, du Réservoir ;

CONSIDÉRANT les offres de services de différents soumissionnaires ;

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| - Turcotte 1989 | 11 244.56, taxes incluses |
| - Pompes Garand | 8 949.97, taxes incluses |
| - VPRL | 10 922.63, taxes incluses |

Il est proposé par Madame Huguette Charest, appuyé par Monsieur Sylvain Bouffard et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Pompes Garand pour un montant de 8 949.97, taxes incluses.

QUE cette dépense soit affectée au poste GL 02-41200-526.

ADOPTÉE

8. VARIA :

Aucun point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

2024-06-063

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur Sylvain Bouffard, appuyé par Madame Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 9h20.

ADOPTÉE

Éric Lepage, Président

Danielle Bédard
Secrétaire-trésorière